



— CELLULE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Agir rapidement
pour préserver
vos salariés en cas
de crise majeure.



**Harmonie
mutuelle**

—
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

VOS ENJEUX

Près de **60 % des gestionnaires de crise** en entreprise* estiment que leurs sociétés sont confrontées à davantage de crises aujourd'hui qu'il y a 10 ans, et aussi que leur ampleur s'accroît.

Lors d'une confrontation à un événement traumatique (incendie, décès, accident ou suicide sur le lieu de travail, plan social, mise en cause médiatique), la crise qui en résulte affecte l'entreprise dans son ensemble et peut engendrer des **désordres organisationnels, psychologiques et sociaux...** entravant la remise en état de marche normale de l'activité.

*Étude Deloitte Insights 2018 « La gestion de crise des entreprises résilientes »



NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus que la survenance d'**une crise majeure** pour l'entreprise peut potentiellement **produire un choc** et créer un traumatisme chez les salariés.

Les collaboratrices et les collaborateurs peuvent en effet développer des **symptômes de stress post-traumatiques** invalidants.

Il faut vite réagir pour limiter ces risques et accompagner les salariés dans une période difficile de l'entreprise.

NOTRE SOLUTION CELLULE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Nous mettons à votre disposition une cellule d'écoute et de soutien psychologique.

UNE SOLUTION ACTIVABLE À TOUT MOMENT, COMPLÈTE ET MODULABLE :



Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée à l'entreprise et communiquée aux salariés.



Prise en charge, des salariés faisant appel à la cellule, par des psychologues.



Accompagnement continu du salarié : jusqu'à 10 entretiens avec un référent psychologue au téléphone.



Des options pour adapter le dispositif à la situation de l'entreprise : accompagnement de psychologues sur site, en face à face, ateliers collectifs...



LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

Préserver votre capital humain face au choc ressenti.

Cette solution vous permettra d'agir :



Rapidement :

1^{er} rdv proposé à un salarié dans les 5 jours ouvrés suivant l'appel.



Largement :

donner la possibilité à tous les salariés de soulager leurs tensions liées à l'évènement par l'expression verbale.



Spécifiquement :

repérer et orienter les salariés les plus déstabilisés ou en souffrance.



Efficacement :

permettre aux équipes de retrouver rapidement leur capacité de travail.



LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

Accéder facilement à un premier niveau de soutien émotionnel et psychologique.



Une démarche personnelle :

1^{er} contact initié par le salarié lui-même en contactant la cellule de soutien psychologique.



Un soutien anonyme et confidentiel :

des professionnels intervenants astreints au secret professionnel.



Un service accessible 5 jours sur 7



Un accompagnement personnalisé :

nombre d'entretiens avec un référent psychologue, orientation vers d'autres experts pour des besoins spécifiques.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

» EXPERTISE

Une solution portée par RMA, filiale du Groupe VYV et unique assistant mutualiste en France. En 2019, plus de 30 000 salariés ont bénéficié d'accompagnements proposés par RMA.

» PERSONNALISATION

Une solution toujours conçue en fonction des particularités de l'entreprise et de l'évènement déclencheur.

» ENGAGEMENT

Une mobilisation d'équipes psychologiques pluridisciplinaires pour faire face à des situations spécifiques : prévention du risque suicidaire, entretien motivationnel, addictologie...

» SUIVI

Consolidation et diffusion de statistiques à l'entreprise pour mesurer le recours au service.



VOUS AUSSI, FAITES DES RESSOURCES HUMAINES DE VOTRE ENTREPRISE

UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Sophie JAVELAUD

Directrice Générale Adjointe - Ressources Mutuelles Assistance

Dans quel cas de figure et quel contexte d'entreprise vous avez pu mettre en place ce type de dispositif ?

La nature des événements pouvant déclencher ce dispositif est assez large : cela peut intervenir suite à un **drame humain** comme par exemple le décès brutal d'un salarié (tant sur le lieu du travail qu'en mission) ou suite à la **survenance d'une crise affectant plus globalement l'entreprise** : annonce d'un plan de sauvegarde de l'emploi, départ de l'équipe dirigeante, plaintes de salariés pour harcèlement au travail, ... Nous ne mettons pas de restrictions aux événements pouvant nécessiter une écoute et du soutien psychologique car chaque situation est différente ! La durée d'ouverture de la cellule est ensuite déterminée en fonction du besoin, du contexte et après échange avec un psychologue RMA.

Le soutien des salariés en cas de crise, en quoi cela constitue une priorité ?

En cas de situation de crise ou d'événements de nature traumatique, **les salariés sont les premiers impactés** : ils peuvent être fragilisés, déstabilisés et doivent être pris en charge rapidement. La mise en place

d'une cellule de soutien psychologique permet alors de répondre au besoin de s'exprimer, d'être écouté et accompagné face aux difficultés rencontrées. Chacun vit cela à sa manière, il faut donc proposer un **espace de parole simple sans contrainte, pour instaurer et rétablir un climat de confiance**.

Ce soutien vient en complément des actions déployées par les acteurs de la prévention internes à l'entreprise (management de proximité, RH, CSE, SST, service social interentreprises...).

La mise en place de ce dispositif a également pour objectif l'évaluation et la détection d'une souffrance aiguë portant un risque suicidaire et la mise en place d'une orientation adaptée le cas échéant. Et dernier point, la mise en œuvre de ce type de dispositif est importante pour répondre aux obligations de sécurité en matière de prévention des risques psychosociaux (cf. Cass. Soc. 25 novembre 2015, n° 14-24444).

Comment se déroule l'accompagnement du salarié qui, de par sa propre initiative, fait appel à la cellule ?

Le parcours fonctionne par **prise de rendez-vous**. Dans un premier temps, le salarié contacte la ligne

dédiée et une assistante de notre Département Accompagnement Psycho-Social prend en charge l'appel, explique le cadre d'intervention au salarié et positionne un rdv avec le psychologue qui suivra le salarié. Ce premier entretien exploratoire est réalisé avec le psychologue afin d'analyser la demande et de définir les objectifs d'accompagnement. Le suivi est ensuite **adapté à la situation individuelle** (rythme des rdv, mise en place d'une orientation vers d'autres ressources, notamment associatives, médicales etc...). Et bien entendu, un retour statistique consolidé – non nominatif – est fait à l'entreprise, l'objectif étant pour l'entreprise d'évaluer le recours à la cellule, la poursuite de l'accompagnement et l'activation de solutions complémentaires.



Retrouvez d'autres témoignages sur :

➤ www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15. Ressources Mutuelles Assistance, Union assistance, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, ayant son siège social 46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 444 269 682, numéro LEI 969500YZ86NRB0ATRB28. 3461A-0122_CAAU - TheLINKS.fr - Crédits photos : Getty Images. Document commercial.



Harmonie
mutuelle

GRUPE vyv

AVANÇONS collectif